

SERVICE DE MÉDECINE DE LA PROCRÉATION

Madame, Monsieur

Vous allez prochainement bénéficier d'une tentative d'Assistance Médicale à la Procréation. Pour cela, un dossier complet doit être remis au Secrétariat FIVETE impérativement un mois avant la tentative.

Veillez trouver, ci-dessous, la liste des pièces à fournir (complétées et signées)

- 1 Fiche d'identification du couple
- 2 Certificat de mariage ou déclaration de vie commune pour les couples non mariés
- 3 Demande d'assistance médicale à la procréation
- 3 bis Information sur la fécondation in vitro assistée par micro-injection du spermatozoïde (dans le cas où l'ICSI est nécessaire)
- 4 Consentement et contrat de congélation d'embryons
- 4 bis Informations relatives à la conservation des embryons
- 5 Copie carte d'identité ou passeport de Madame
- 5 bis Copie carte d'identité ou passeport de Monsieur
- 6 Photocopie de la carte de Sécurité Sociale de Madame
- 7 Photocopies des examens sérologiques (HIV, hépatite B et C, TPHA) de Madame
- 7bis Photocopies des examens sérologiques (HIV, hépatite B et C, TPHA) de Monsieur
- 8 Compte rendu du conseil génétique (caryotype ou autre s'il est jugé nécessaire)
- 9 Dossier médical selon le modèle FIVETE NATIONAL (rempli par votre médecin lors de la consultation)

Le secrétariat vérifiera votre dossier. S'il est complet une demande d'entente préalable vous sera adressée ; ce document devra être complété par vos soins et envoyé dans les plus brefs délais à la Sécurité sociale.

En cas de dossier incomplet, aucun protocole ne devra être démarré.

Le secrétariat est ouvert pour les inscriptions du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00 et *le samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00*

SERVICE DE MÉDECINE DE LA PROCRÉATION (4ÈME ÉTAGE)
63, BOULEVARD VICTOR HUGO
92200 - NEUILLY SUR SEINE
Tél : 01 46 41 28 81
Fax : 01 46 41 28 32